

*Allocution de SAS le Prince
« Conventions sur les eaux internationales, nécessité d'une mise à jour »
Réunion de la sous-commission du développement durable
du Conseil de l'Europe
Monaco, 22 mars 2011*

Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Je voudrais avant tout vous remercier d'avoir choisi Monaco pour cette réunion de la sous-commission du développement durable du Conseil de l'Europe.

En cette journée mondiale de l'eau, j'ai souhaité être parmi vous pour vous dire l'importance que j'attache aux sujets qui vous réunissent.

.../...

La question du statut et de la protection des eaux internationales regroupe en effet bon nombre des enjeux liés à l'évolution de notre environnement.

Nous en connaissons tous ici les données.

La pollution, le réchauffement et l'acidification des eaux entraînent des dégâts considérables, face auxquels nos outils d'action demeurent trop limités.

Des ressources halieutiques de plus en plus rares et des moyens techniques inédits aiguïsent les appétits économiques.

.../...

De nouvelles routes maritimes commerciales suscitent un regain d'intérêt, mais également de tensions.

Enfin, les incertitudes juridiques nées de ces situations nouvelles incitent à des lectures parcellaires et donc partiales, par les différentes puissances, de statuts des eaux internationales hérités de concepts du XVII^e siècle : *res nullius* ou *res communis*...

Face à cette situation, notre défi est de mettre en œuvre des réponses efficaces à une problématique que nos usages traditionnels ne peuvent suffire à appréhender.

.../...

Ces réponses, bien sûr, ne pourront être uniques : un seul instrument juridique contraignant ne suffira pas à régir les deux tiers de la surface de notre planète. Il faudra prévoir des solutions souples et adaptables, aptes à répondre aux difficultés rencontrées par les différentes populations concernées.

Pour progresser efficacement, je crois qu'il convient d'abord de se doter d'outils locaux. Certains existent déjà et ont prouvé leur efficacité.

.../...

En Méditerranée, le sanctuaire PELAGOS offre ainsi l'exemple d'une action internationale concertée aboutissant à des résultats tangibles. Ailleurs dans le monde, d'autres zones sanctuarisées, dans le Pacifique, l'Atlantique ou l'Antarctique, poursuivent avec succès le même objectif.

Mais ces Aires marines protégées ne représentent que 0,1% de la surface marine, quand 10% de surfaces terrestres font l'objet de mesures de protection ! Et même l'objectif fixé à Nagoya de parvenir à 10% de la surface marine en 2020, qui marque déjà un progrès, me paraît insuffisant au regard de l'urgence et de l'ampleur des problèmes.

.../...

C'est pourquoi il nous faut œuvrer au développement de ces zones, qui peuvent nous aider à répondre au déficit de gestion des eaux internationales. Pouvons-nous en imaginer la création dans les eaux internationales ? Pouvons-nous réserver des espaces marins entiers à la science en y suspendant toute activité commerciale, comme nous avons su le faire pour le Traité sur l'Antarctique il y a un peu plus de cinquante ans ?

Cela doit bien sûr se faire avec les outils juridiques existants et dans le cadre des organisations multilatérales concernées : organisations régionales comme le Conseil de l'Europe, mais aussi globales comme les Nations unies.

.../...

Je pense, notamment, que la convention du droit de la mer de l'ONU, tout en étant perfectible, doit demeurer le pilier principal des règles à appliquer aux espaces maritimes.

Il s'agit là, bien sûr, de sujets vastes et complexes, mais je pense que vos travaux d'aujourd'hui ont pu vous permettre d'avancer dans la voie de solutions à long terme.

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Puisque nous célébrons aujourd'hui la journée mondiale de l'eau, je voudrais, pour conclure, élargir mon propos et évoquer brièvement le rapport plus vaste de l'humanité à l'élément aquatique.

Sur terre comme sur mer, au long des côtes comme dans les grands fonds, ce sont les mêmes maux qui aujourd'hui fragilisent l'équilibre du monde.

.../...

Changement climatique, pression démographique et consommation déraisonnable des ressources naturelles constituent, ici comme là-bas, les principaux périls qui affectent les eaux de la planète, avec des chiffres hélas particulièrement éloquents, puisque quatre milliards d'humains doivent aujourd'hui se contenter d'une eau de qualité douteuse.

Regroupée dans les zones côtières ou le long des rivières, la population mondiale est étroitement et immédiatement soumise aux atteintes portées à l'état de l'eau. Plus que n'importe quel autre élément naturel, l'eau est ainsi un témoin irremplaçable de la qualité et de la stabilité de notre relation avec la nature.

.../...

C'est en effet de la maîtrise de l'eau que l'homme peut vivre dans un environnement qui lui soit favorable, épargné par les problèmes récurrents des sécheresses ou des inondations.

C'est son assainissement qui apporte l'hygiène et améliore l'espérance de vie des populations.

C'est l'irrigation raisonnée qui permet le développement de l'agriculture.

.../...

Et c'est l'adduction jusque dans les maisons qui permet aux femmes et aux enfants d'éviter de longues heures de marche quotidiennes et les autorise à accéder à l'autonomie et à l'éducation.

C'est pourquoi j'ai choisi d'agir. Par le biais de ma Fondation, dont l'un des trois objectifs centraux est précisément la préservation et l'amélioration des ressources hydriques des zones menacées. Mais aussi avec mon Gouvernement, qui conduit plusieurs actions de coopération dans ce domaine, notamment en Afrique subsaharienne.

../...

C'est pour cela que je tenais à m'adresser à vous aujourd'hui en vue de prolonger votre réflexion.

Comme l'a écrit Paul Claudel, « tout ce que le cœur désire peut toujours se réduire à la figure de l'eau ».

Je vous remercie.